



Le conseil en évolution professionnelle, un nouveau métier ?

Alors que le marché du conseil en évolution professionnelle (CEP) pour les salariés s'ouvre à la concurrence, le Céreq s'apprête à publier une étude de grande ampleur sur la mise en œuvre de cette offre de services. Les effets du CEP sur la professionnalité des conseillers et les systèmes d'acteurs au niveau territorial ont été plus spécifiquement analysés. Cette enquête qualitative a donné lieu à près de 200 entretiens en face à face. Elle montre que CEP a généré un consensus autour de la posture professionnelle à adopter et une intensification des échanges entre conseillers d'une même structure locale.*

5 opérateurs et 2 conceptions du CEP

Le CEP représente une démarche globale d'accompagnement visant à permettre aux personnes engagées dans la vie active de définir son projet professionnel de manière autonome. Sa mise en œuvre a été confiée en 2014 à cinq opérateurs (Pôle emploi, les Cap emploi, l'Apec, les Missions locales, et les Opacif/Fongecif), qui doivent respecter un cadre de déploiement commun.

Selon leurs missions, leurs pratiques et les publics accueillis, ils expriment deux conceptions du CEP.

- Les Opacif/Fongecif, l'Apec et Pôle emploi l'envisagent comme le maillon d'un changement plus global des logiques de l'action publique.
- Du côté de Cap emploi et des Missions locales, les pratiques professionnelles sont déjà structurées par l'accompagnement au projet. Ces organisations appréhendent le CEP comme une injonction supplémentaire qui ne modifie pas significativement leur conception de l'action mais qui impose de nouvelles règles souvent contraignantes.

1 même posture pour les conseillers

Si l'organisation de l'accompagnement des publics dans le cadre du CEP varie d'une structure à l'autre, les auteures constatent un rapprochement des postures professionnelles des conseillers.

Elles notent également une intensification des échanges entre pairs. Le cahier des charges du CEP a en effet institué des temps collectifs d'échange et des pratiques d'accompagnement respectueuses de la personne.

« Ne pas faire à la place, mais accompagner et éclairer des choix ; la non-prescription est devenue une évidence. » (Conseiller, Fongecif)

Le CEP suite à la loi « Avenir professionnel »

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel permettra-t-elle d'impulser un usage plus large et plus équitable du CEP ? D'après les données fournies par l'enquête Défis du Céreq, seuls 25 % des salariés déclaraient connaître le CEP en 2017, taux qui descend à 15 % pour les salariés aux parcours professionnels heurtés (cf. [La formation en entreprise accompagne les promotions mais fait défaut aux plus fragiles](#), Ekaterina Melnik-Olive, Camille Stephanus, Céreq Bref, n°374).

* Ces résultats sont issus d'une étude confiée au Céreq par le Conseil national d'évaluations de la formation professionnelle (CNEFP, aujourd'hui intégré dans France Compétences). Elle porte sur la mise en œuvre du CEP, les appuis fournis dans ce cadre

à l'évolution de la professionnalité des conseillers et l'évolution des systèmes d'acteurs au niveau territorial. 194 entretiens ont été conduits dans ce cadre entre mai 2017 et septembre 2018 auprès des acteurs institutionnels impliqués et auprès des responsables des structures locales et des conseillers des cinq opérateurs, dans trois régions.

Le conseil en évolution professionnelle, un nouveau métier ? Alexandra d'Agostino, Liza Baghioni, Laure Gayraud, Agnès Legay, Aline Valette-Wursthén, *Céreq Bref* n°377, 2019.

Céreq

DEPUIS 1971

Mieux connaître les liens formation – emploi – travail,
Au service de l'action publique.

Etablissement public national à caractère administratif doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, placé sous la tutelle du ministère chargé de l'Éducation et du ministère chargé de l'Emploi.

+ d'infos & tous les travaux

www.cereq.fr



Contact presse Elsa PERSONNAZ

| elsa.personnaz@cereq.fr |

Tél. 04 91 13 28 96